



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion Territoriale et Appui aux Communes – Enfance Jeunesse / RPE de Dignac

N° 2024 - D - 118

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### AUTORISATION DE DEPOT D'UNE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2024 DE LA CAF DE LA CHARENTE « RESEAU, D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS »

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°91 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Hélène GINGAST, en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

#### DECIDE

**Article 1er :** Est autorisé le dépôt de la candidature de GrandAngoulême, pour le Relais Petite Enfance petit à PETIT, à l'appel à projets lancé par la CAF de la Charente « Réseau, D'Ecoute, D'Appui et D'Accompagnement des parents », ainsi que la signature des documents afférents.

**Article 2 :** En cas d'issue favorable, des subventions seront sollicitées auprès des partenaires et des financeurs après autorisation du bureau communautaire titulaire de cette attribution par délégation du conseil communautaire.

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 3 MAI 2024  
Pour le Président,  
La Conseillère déléguée, membre du bureau,

Reçu en Préfecture  
le : - 3 MAI 2024  
Affiché ou notifié  
le : - 3 MAI 2024

Hélène GINGAST